

ON S'ABONNE.

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: JOURS, FÊTES, FOIRES, LUNAISONS. Rows include Diman. Visit de S-V, Lundi s. Martial, Mardi s. Florent, Mercredi s. Zoë.

Départ des Correspondances

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, Clôture des chargements, Dernière levée (bolle). Rows include Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac, etc.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, Arrivée des Correspondances, Arrivées des Courriers, Distribution en ville. Rows include Caherets, Lauzès, St.-Géry, etc.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 28 Juin 1865.

BULLETIN

La question des chemins de fer vient d'être traitée au Corps législatif. M. le baron de Jancé a pris la parole pour l'exposer les plaintes provoquées par l'organisation et le fonctionnement des Compagnies.

L'ensemble du Budget a été voté par 238 voix contre 11.

Le projet de loi sur les Conseils municipaux va bientôt être soumis à l'examen de la chambre. En voici le texte :

(Ancien article 28.) — Art. 1er. Les membres des Conseils municipaux sont nommés pour neuf ans; ils sont renouvelés par tiers tous les trois ans et sont indéfiniment rééligibles.

A la session qui suivra le renouvellement intégral des Conseils municipaux, il sera procédé à un tirage au sort pour fixer les séries de renouvellement partiel et régler l'ordre de ces séries.

Le tirage sera fait par le maire en Conseil municipal. Les places devenues vacantes avant le tirage au sort appartiendront de droit à la première série.

(Ancien article 29.) — Art. 2. En cas d'élections partielles dans l'intervalle des élections triennales, les candidats élus appartiennent à la même série que les conseillers municipaux remplacés.

(Ancien article 30.) — Art. 3. A la suite des élections générales de 1865, la première série sortira en 1870, la seconde en 1873, et la troisième en 1876.

D'après une lettre particulière de Rome, la mission Vegezzi ne serait nullement abandonnée, seulement l'envoyé du gouvernement italien serait revenu à Florence pour prendre de nouvelles instructions au sujet du serment des évêques.

L'anniversaire de la bataille de San-Martino a été célébré à Florence par une revue de la garde nationale, des troupes et des illuminations. D'autres villes d'Italie ont également célébré la bataille de San-Martino.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dément les assertions des feuilles sleswigo-holsteinoises d'après lesquelles la mission du prince de Hohenlogue aurait eu pour but de faire de l'agitation électorale, de provoquer des pétitions pour l'éloignement du duc d'Augustembourg, et de préparer la rétrocession du Sleswig septentrional au Danemark.

Les nouvelles d'Amérique nous apprennent qu'une explosion a détruit les magasins du gouvernement, à Chatanoga. La perte s'élève à deux millions cinq cent mille dollars. On croit que la malveillance n'est pas étrangère à cet événement.

M. Davis est toujours au fort Monroë.

On écrit de Mexico : « Tous les bruits alarmants que l'on a fait circuler sur la situation des affaires au Mexique, sont dénués de fondement. La vérité est que tout marche bien. Ortéga serait même sur le point de faire sa soumission. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Italie.

Florence, 25 juin,

Le roi a distribué aujourd'hui les prix aux vainqueurs du Tir national. — Un grand nombre de villes de la Vénétie ont célébré l'anniversaire de la bataille de San-Martino. Quelques étudiants et d'autres citoyens ont été arrêtés à Padoue. — Les lettres de Rome annoncent que le Pape a reçu vendredi M. Vegezzi en audience de congé.

Autriche.

Vienne, 25 juin.

L'Autriche a fait à Berlin la proposition formelle de réduire le corps d'occupation des duchés de façon à ce qu'il ne comprenne plus qu'une seule brigade autrichienne et qu'une seule brigade prussienne.

Russie.

Saint-Petersbourg, 25 juin.

Un décret impérial fixe comme suit les droits d'entrée sur le thé, à la frontière occidentale de l'Empire : Le thé de fleurs, le thé vert et le thé jaune paieront un demi-rouble par livre, le thé de commerce, le thé noir et les qualités inférieures paieront 35 copecks.

Ces droits entreront immédiatement en vigueur.

Le Moniteur annonce dans sa partie officielle, que par décision du 22 juin, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a nommé :

Au commandement du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire : S. Exc. le maréchal Canrobert ;

Au commandement du 4e corps d'armée et de la 8e division militaire : le général de division Montauban comte de Palikao.

Le maréchal Canrobert, dont le Moniteur annonce ce matin la nomination au commandement du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire, n'est âgé que de cinquante-six ans. Sa carrière militaire date de 1828, époque à laquelle il sortit de Saint-Cyr, pour entrer en qualité de sous-lieutenant au 47e de ligne. Le maréchal Canrobert, qui avait conquis tous ses grades en Afrique, devint général de brigade sous la présidence. Général de division en 1853, M. Canrobert a commandé la 1re division de l'armée d'Orient en 1854, et succéda, comme général en chef, au maréchal Saint-Arnaud, mort le 26 septembre de la même année. Le 16 mai 1855, il remettait le commandement en chef au général Pélessier, et était nommé maréchal en 1856, en même temps que les généraux Bosquet et Ranjon. En Italie, il était à la tête du 3e corps d'armée, très-engagé, comme on sait, à Magenta et à Solferino.

Le maréchal Canrobert avait succédé en 1863 au maréchal Castellane dans le commandement du 4e corps d'armée, à Lyon.

On lit ce matin dans le Moniteur :

« Aujourd'hui, 24 juin, plus de 2,000 voitures de la Compagnie impériale sont en circulation. Dans ce nombre figurent plus de 150 voitures sous remises. Environ 300 cochers sont en uniforme. »

On lit aussi dans le Droit :

« Le 15 février dernier a paru un nouveau journal ayant pour titre : l'Union des cochers, dont la publicité était singulièrement restreinte. Ce journal a été saisi hier, et une instruction a été requise. Hier soir, plus de mille cochers de la Compagnie impériale ont demandé à reprendre leurs services. Les troubles ont complètement cessé, et, si nous sommes bien informés, aucune nouvelle arrestation n'aurait eu lieu. »

Revue des Journaux

La discussion qui a eu lieu au Corps législatif sur le service des chemins de fer, suggère à M. Vitu, publiciste du Constitutionnel les considérations suivantes :

« Sans doute, rien n'est parfait dans ce monde; les Compagnies ont dû passer par bien des tâtonnements, par bien des épreuves pénibles, avant de découvrir les combinaisons précises qui permettent de concilier les exigences du service le plus compliqué avec l'entière sécurité des voyageurs et des agents. Il ne se passe pas une année qui ne réalise d'utiles progrès de ce genre. »

« Ce qu'il y a de certain, c'est que les accidents, quelle qu'en soit la nature, s'ils sont un juste sujet de crainte pour les voyageurs, n'effraient pas moins les compagnies; les accuser d'indifférence à cet égard, c'est méconnaître non-seulement les intentions et le caractère d'une foule d'hommes honorables de tous les partis, qui composent les conseils d'administration, c'est méconnaître aussi leur intelligence, car l'intérêt bien entendu des compagnies leur impose avant tout l'obligation de garantir, dans l'extrême mesure du possible, la sécurité des voyageurs et la régularité du service. »

On lit dans le Journal des Débats, sous la signature de M. David, secrétaire de cette feuille :

« Le débordement de coalitions ouvrières dont Paris a été et reste encore le théâtre soulève une multitude d'observations et donne à penser à tout le monde. Les ouvriers, qui dans cette crise sont la partie agissante, ont à ce sujet grandement à réfléchir. L'usage qu'ils feront de la faculté de se coaliser, que le législateur leur a accordée l'an dernier exercera, de plus d'une façon, une influence marquée sur leurs intérêts de toute sorte, sur leurs intérêts politiques et sociaux non moins que sur leurs intérêts matériels. Qu'ils ne se fassent pas d'illusions : ils ne tarderaient pas à se repentir de la tentative de faire montre de leur indépendance par rapport à leurs patrons, s'ils s'abusaient du droit nouveau qui leur a été conféré, s'il devenait avéré qu'ils se sont laissés conduire ou intimidés par des meneurs irresponsables, cachés derrière le rideau, et obligeant, par la menace directe ou indirecte, le grand nombre à observer leur mot d'ordre. »

On lit dans la France, sous la signature de M. Garcin :

« La loi des coalitions, qui n'est que l'application d'un principe juste, aurait-elle été prématurée? Les populations ouvrières ne seraient-elles pas prêtes pour ce régime de liberté, et se montreraient-elles incapables d'user régulièrement et pacifiquement des droits qui leur ont été reconnus? En un mot, la mise en pratique de la loi nouvelle aurait-elle trompé les espérances de ses auteurs et créé un véritable péril pour l'ordre social? »

« Les ouvriers, en recourant à des moyens extrêmes ne compromettent pas seulement leurs intérêts, comme on l'a vu dans la grève des chapeliers, ils compromettent la loi qui la consacre, et ils réveillent dans l'opinion toutes les défiances que douze années d'apaisement et

de conciliation paraissent avoir entièrement effacées. »

L'Avenir national s'exprime ainsi, sous la signature de M. Horn, au sujet de la suppression de l'impôt sur les chevaux et les voitures :

« Cet impôt, de création toute récente, et accueilli, dès son début avec une défaveur très prononcée par les classes aisées, a eu une existence fort tourmentée. Sa suppression était à prévoir. Ce n'était qu'une question de temps. »

En principe, nous applaudissons à toute suppression d'impôt; il en reste toujours encore une quantité très-respectable. Mais nous n'aurions pas été fâché de voir l'ardeur réformatrice de la chambre s'appliquer plutôt à l'un des nombreux impôts qui atteignent directement les citoyens les moins capables de supporter trop d'impositions. »

Pour extrait : Laytou.

Correspondance.

Paris 27 juin.

L'Empereur, accompagné du général de division comte de Goyon, aide de camp de Sa Majesté est sorti aujourd'hui, à six heures, du palais des Tuileries.

S. M. conduisait elle-même son phaéton. L'Empereur a suivi les Quais, jusqu'à la place de la Bastille, recevant sur son passage l'accueil le plus chaleureux de la population. S. M. a ensuite suivi toute la ligne des Boulevards. La foule se pressait si serrée autour de sa voiture, que l'Empereur a dû traverser au pas l'espace compris entre la caserne du Prince Eugène et la Porte Saint-Denis. C'est au milieu des vivats les plus enthousiastes que S. M. a poursuivi sa route jusqu'à la Magdeleine.

A sept heures, l'Empereur rentrait aux Tuileries.

Le maréchal Canrobert, nommé au commandement du premier corps d'armée, est attendu à Paris; il prendra possession, le 1 juillet, de son nouveau poste militaire. Le général Montauban se rendra à Lyon, où il remplace le maréchal Canrobert, à la même époque.

Ce matin, le service des petites voitures de Paris a été repris dans toutes les stations et, sauf un très petit nombre d'exceptions, avec le personnel des cochers qui s'étaient mis en grève. Un arrangement est intervenu hier, dit-on, entre la compagnie Ducoux et des auxiliaires. Ceux-ci recevront 50 centimes de plus par jour.

Les maroquiniers ont aussi momentanément cessé leurs travaux; mais après s'être entendus avec leurs patrons, ils sont presque aussitôt rentrés dans leurs ateliers. Les ouvriers cordiers ont repris leurs travaux.

Les avis des marchés aux grains du rayon de Paris signalent une nouvelle baisse, mais de peu d'importance. La situation des vignobles est admirable, on a rarement vu la récolte si avancée.

On annonce la mort du général de Girardin.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Par les correspondances prussiennes, on apprend que des incendies épouvantables ont détruit dans ces derniers temps en tout ou en partie plusieurs villes en Pologne. A Tarnopol, 34 maisons sont devenues la proie des flammes. A Kulikow, un faubourg tout entier a été réduit en cendres. Enfin, le 31 mai, 38 maisons ont brûlé dans la ville de Rohatyn.

Le feu s'est déclaré le lendemain à Radomysl, dans le district de Tarnow. Bientôt toute la ville a été la proie des flammes. Il ne reste plus aujourd'hui qu'un monceau de cendres de cette ville, une des plus riches et des plus commerçantes de la province.

UXELLODUNUM

(suite.)

Après la défaite de Dumnacus, au pont de la Loire, on sait que Drappés, de Sens, ayant rallié deux mille hommes de cette déroute, se joignit au Cadurke Luctérius pour se diriger sur la province.

Les défenseurs du Puy-d'Issolud, comprenant que ce petit nombre de troupes réunies à celles de Luctérius auraient fait triste figure sur les vastes plateaux du Puy, adoptèrent celui de cinq mille, qu'on trouve dans quelques éditions. Réunissant à ce chiffre, celui des troupes de Luctérius, la population habituelle de l'oppidum, enfin le nombre des habitants des campagnes et des bourgs voisins, qui, à la première alerte, avaient dû se réfugier dans la place, ils arrivèrent à une agglomération accidentelle de dix à onze mille âmes.

Retournant alors l'argument contre Luzech, ils disent que le périmètre du monticule de Lapistoule serait insuffisant pour cette population.

Si l'on évalue les troupes de Drappés à cinq mille, ce chiffre nous paraît exagéré. Les Sénonais, les Bituriges, les Sentons, les Ruténiens et les Carnutes, n'envoyèrent pour la défense d'Alise, qu'un contingent de 12,000 hommes et, après les deux affaires du pont de la Loire, où plus de douze mille hommes furent tués, comment le Sénonais Drappés qui, après tout, n'était qu'un aventurier, aurait-il rallié 5,000 hommes des troupes commandées par Dumnacus.

Abertin, que ses travaux ont placé au rang des plus habiles critiques, dit Champollion, adopte celui de deux mille, et un bon manuscrit cité par Oudendorp et Grutter (4) donne le nombre *duobus*, en toutes lettres.

La difficulté n'est donc que dans le chiffre, acceptant même celui de cinq mille, le monticule de Luzech, ceint à mi-pente, d'une ligne de remparts de 4,500 mètres de pourtour, était bien suffisant pour une agglomération accidentelle de dix à onze mille âmes.

Napoléon 1<sup>er</sup>, autrement que nous compétent en pareille matière, nous apprend (2) qu'une armée consulaire renforcée par des troupes légères et des auxiliaires, forte de 24,000 hommes d'infanterie, de 1,800 chevaux, en tout près de 30,000 hommes, campait dans un carré de 330 toises de côté, ou dans 4,344 toises de pourtour. — Comment l'armée de Luctérius et Drappés, forte de 40,000 hommes, si l'on veut, n'aurait pas pu se renfermer dans un oppidum qui, outre le reste de la ville, avait un pourtour de 700 toises au moins.

Les pourvoyeurs ayant été tous exterminés, pas un ne se sauva, les deux mille hommes restés dans la place (et ce chiffre ne peut être contesté) ne se trouvaient-ils pas là dans une position singulièrement forte sur les vastes plateaux de Puy-d'Issolud, quelle résistance cette poignée de gens aurait-elle pu offrir aux troupes de Caninius, de Fabius, de Q. Calenus et de César, alors réunies, et formant une armée de près de 40,000 soldats.

A la vue du magnifique panorama qui se déroule devant le Puy, l'imagination s'égare et se plaît à faire évoluer les légions Romaines; mais avec un instant de réflexion la fantasmagorie disparaît, et l'on est bientôt amené à comprendre que le petit nombre de Gaulois, refoulés sur le sol Cadurke par des troupes beaucoup plus nombreuses, avait dû, au contraire, choisir un lieu bien plus restreint, mais de difficile accès.

Cette vaste étendue tourne donc contre ses partisans.

Napoléon 1<sup>er</sup> nous apprend encore que, de ce que l'arme principale des anciens était l'épée, ou la pique, leur formation habituelle a été l'ordre profond; tandis que l'arme principale des modernes étant l'arme de jet, leur ordre habituel a dû être l'ordre mince.

La légion et la phalange des anciens, dans quelle situation qu'elles fussent attaquées, soit de front, soit par les flancs, faisaient face partout sans aucun désavantage. Elles ont pu camper sur des surfaces de peu d'étendue, afin d'avoir moins de peine à en fortifier le pourtour et pouvoir se garder avec le plus petit détachement.

Qu'auraient donc pu faire à Puy-d'Issolud les deux mille défenseurs restés dans Uxellodunum, en face des armées romaines alors réunies?

A Luzech, au contraire, elles étaient massées dans un ordre profond, sur un mont escarpé; (*montis arce*) voilà pourquoi la lutte fut longue et opiniâtre.

Cependant il en est qui pour leur conviction voudraient voir jaillir encore cette fontaine perenne du ruisseau de terrain, au-dessus duquel devait s'asseoir la base des murs de fortification. — Cependant le texte est formel; elle fut tarie, dit Hirtius.

Certains prétendent qu'il était impossible que la partie supérieure du mont alimentât cette source.

D'autres que des machines de guerre étaient inutiles à Luzech pour empêcher les assiégés d'aller à la rivière; attendu qu'un fossé de contrevallation, creusé dans la plaine, à la base du massif, était plus que suffisant pour obtenir ce but.

Entin que, puisque à Luzech le mont est séparé de la rivière par la plaine qui l'environne, la rivière, qu'on aurait tant voulu dériver, ne coulait pas à ses pieds, comme le dit l'historien.

On doit d'abord se demander d'où peuvent venir les trois filets d'eau qui coulent encore à la base du mont, bien au-dessous du point proposé pour la fontaine.

Examinant ensuite les travaux décrits par Hirtius pour tarir cette source, on se demande nécessairement si cette eau qui jaillissait à mi-pente du mont, provenait bien de sa partie supérieure qui, d'après l'historien, était totalement isolée.

Puisqu'elle fut tarie au moyen de mines pratiquées au-dessous de son niveau, ne doit-on pas supposer qu'elle venait d'ailleurs, en sifonnant, jaillir à mi-pente de ce mont?

Les plateaux de l'Impenal, Massaclet et autres, reliés par l'isthme au pèch de Lapistoule, sont admirablement situés à cet effet, et une source abondante qui envahit les travaux, lors du percement du canal, coupant l'isthme, le ferait soupçonner.

Quant au fossé de contrevallation, il ne pouvait

remplacer les machines de guerre.

Les Romains, occupant l'espace en dehors du fossé, pouvaient bien, au sud, empêcher les assiégés d'aboutir à la rivière; mais, au Nord, où les cornes du croissant formé par la plaine, se réduisent à zéro et où il ne reste entre elles qu'un espace de 300 pieds Romains, où établir la contrevallation?

Le roc seul occupe la largeur de l'isthme; c'est vers ce point que la rivière se trouvait le plus près de la place. — Il n'y avait par conséquent que les machines de guerre pour en interdire l'approche.

Hirtius ne dit nulle part que la base du mont, où était Uxellodunum fut baignée tout autour par la rivière.

« Un fleuve, dit-il, traversait une vallée qui environnait, presque entier, le mont sur lequel était placé l'oppidum. La nature des lieux ne permettait pas d'en détourner le cours; il se jetait si bas au pied de la montagne qu'il était impossible de le dériver dans aucun endroit, par des fossés au-dessous de son niveau... »

Puisque, d'après Hirtius, la vallée que traversait la rivière faisait presque le tour d'Uxellodunum, ce n'était pas la rivière qui baignait partout la base; et lorsqu'il dit qu'elle coulait si bas, au pied de la montagne, qu'il était impossible de la dériver, il ne peut évidemment pas parler de celle où était l'oppidum puisqu'il fait connaître plus haut, qu'à la base de celle-ci se trouvait la vallée ou la plaine, que la rivière divisait.

Quel est donc le sens de cette phrase: *Sic enim in imis radicibus ferebatur, ut nullam in partem, depressis fossis devicari posse.*

Hirtius savait que, pour priver d'eau les assiégés, il fallait empêcher cette rivière d'arriver à l'oppidum: Or, à Luzech, l'endroit où elle était le plus à leur portée, c'était du côté de l'isthme; c'était donc au-dessus qu'il aurait fallu détourner le cours. Mais là, elle coule si bas — *in imis radicibus montis* — que les ressources de l'art devaient être et furent impuissantes.

M. Léon Fallue, page 344, en citant le passage de l'auteur romain sur la dérivation du fleuve, s'écrie: « Nouvelle défaite pour les partisans de Luzech » puisqu'on a pu conduire un canal à travers l'isthme... Il ignore donc que le rocher compact qui formait cet isthme s'élevait encore au moment où l'on a creusé le canal à plus de 30 mètres au-dessus du niveau de la rivière, et qu'à l'époque du siège il devait avoir une hauteur bien plus considérable.

Les Romains, sans doute, étaient des ouvriers intrépides et tenaces, mais il leur manquait la poudre — Et, même avec cet agent, l'administration du Lot, sait ce qu'il en a coûté de temps et d'argent.

Le but d'ailleurs aurait été manqué; la partie Sud de l'oppidum aurait été privée d'eau, mais la partie septentrionale l'aurait eu à ses pieds.

Quelques-uns ont critiqué la largeur de l'isthme, prétendant vouloir le mesurer à la crête et non à la base, — mais l'expression *circuisti fluminis* n'indique-t-elle pas clairement que l'historien le mesure, lui, d'une rive à l'autre, c'est-à-dire à la base, à fleur d'eau, enfin, au *circuisti* de la rivière.

J.-B.-D. NADAL.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Moniteur du 27 juin.

Avant hier, dimanche, l'Empereur et l'Impératrice sont sortis des Tuileries à 5 heures, en voiture découverte. LL. MM. se sont rendus au bois de Vincennes en suivant la rue de Rivoli, la rue et le faubourg St-Antoine. Sur tout le parcours et notamment dans les allées du bois, une grande affluence de promeneurs se pressait autour de la voiture de LL. MM. Au retour une foule énorme stationnait au guichet de l'Echelle pour saluer leur rentrée au palais. Partout l'Empereur et l'Impératrice ont été acclamés avec le plus vif enthousiasme.

Paris, le 28 juin 1865

L'Empereur s'est rendu, hier, à Ménilmontant. S. M. a visité avec le plus grand soin les immenses bassins destinés à recevoir les eaux de la Dhuy et de la Marne, puis Elle s'est rendue sur les butes de Chaumont.

L'Empereur a pris place dans un wagon de terrassement et a parcouru toute l'étendue de ces immenses travaux.

Durant cette excursion, l'Empereur a été l'objet des acclamations les plus chaleureuses.

Par arrêté préfectoral du 22 juin courant, M. Pomié (Joseph), de Montcuq, a été nommé agent secondaire de 2<sup>e</sup> classe, attaché au service de la navigation du Lot, en remplacement de M. Poujet, promu au grade de conducteur auxiliaire.

Par arrêtés préfectoraux du 26 juin 1865, MM. Décap (Michel) et Coldéfy (Antoine) ont été nommés instituteurs communaux, le premier à Masclat et le second au Bastit.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Séance du 27 juin 1865.

Présidence de M. Carbonel conseiller M. Munin Bourdin, commissaire du gouvernement.

Le conseil statue sur plusieurs affaires de contributions directes et rejette entr'autres après, avoir entendu les parties et M. Plazen, contrôleur principal, les demandes de M. Alibert, faites au nom du sieur Brandhalac, attendu que nul n'a le droit de réclamer pour autrui, s'il ne justifie en avoir qualité; et celle de la veuve Floiras, de Cahors, au sujet d'une réduction de patente par le motif que la réclamante fait en gros son commerce.

Sur le rapport de M. Terrier, le conseil condamne par défaut, après avoir entendu les observations de M. Duportal, ingénieur des ponts et chaussées, et les conclusions conformes de M. le commissaire du gouvernement, le sieur Guilhem, entrepreneur de travaux publics, à 50 fr. d'amende et aux frais, pour dépôt de gros blocs dans la dérivation de Cajarc.

M. Carbonel expose ensuite l'affaire du Sr Estrabou, Après avoir entendu les observations de M<sup>e</sup> Duc,

mandataire du Sr Estrabou, de M. Favas, agent-voyer en chef et les conclusions du commissaire du Gouvernement, le conseil décide que si les parties ne veulent par exécuter l'arbitrage amiable elles n'ont qu'à se pourvoir, d'une manière contentieuse devant le conseil et que, dans l'état, il n'y a pas lieu à statuer.

Les notables commerçants de l'arrondissement de Cahors se réuniront, le dimanche, 2 juillet 1865, à deux heures précises du soir, dans la salle du tribunal de Commerce, pour procéder au renouvellement de deux juges et d'un juge suppléant de ce tribunal.

Membres à renouveler: MM. Bousquet, juge, non rééligible; Gintrand, juge, rééligible; Rouquette, juge suppléant, non rééligible comme suppléant.

Dimanche dernier ont eu lieu dans toutes les paroisses, moins celle de la Cathédrale, les processions de la Fête-Dieu. Celle du faubourg Labarre (St-Barthélemy) a été, encore cette année remarquable par la foule nombreuse qui y assistait. Sortie de l'église à cinq heures, elle a parcouru la rue St-Barthélemy, la rue Faydel, le Boulevard, la rue des Remparts et le faubourg Labarre. Un élégant reposoir avait été dressé sur la promenade Lafayette, où M. le supérieur du Grand-Séminaire, qui portait l'ostensoir, a donné la bénédiction. Un piquet du 83<sup>e</sup> escortait le dais.

Dans la lettre adressée par M. E. Cavaignac aux membres de la Commission des Beaux-Arts, insérée dans le Journal du Lot, 21 juin, § 3, dernière ligne, au lieu de: Notre exposition a réalisé toutes nos espérances, lisez: Notre exposition a complètement réussi.

Samedi dernier, jour de la St-Jean, notre ville s'est éclairée par de nombreux feux de joie. Il y en avait dans tous les faubourgs, c'était à qui ferait mieux, pour conserver l'ancienne coutume.

DIRECT. GÉNÉRALE DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

Un examen pour l'admission de surnuméraires dans l'administration des lignes télégraphiques aura lieu, le 4 septembre 1865, dans les villes de Paris, Bordeaux, Caen, Châlons-sur-Marne, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Moulin, Nantes, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils résident.

L'inspecteur chef du service télégraphique du Lot informe le public que le bureau de Cahors sera transféré, le 1 juillet prochain au rez-de-chaussée de la maison Carayon-Gizard, Boulevard Sud.

La fête patronale de Gourdon n'a pas été moins belle que celle des années précédentes; un temps magnifique l'a favorisée. De nombreux étrangers, accourus de toutes parts, ont pu assister aux divers jeux tels que tourniquet, jeu de la bague, de la poêle, mât de cocagne, qui ont eu lieu sur le tour de ville et sur la place St-Pierre.

Vers cinq heures est sortie la procession. En première ligne, de tout petits anges jettent des fleurs, derrière eux viennent diverses congrégations, les orphelines, les enfants trouvés, les couvents, l'école chrétienne; ensuite les pénitents blancs, sous l'habile direction de leur prieur, M. Lagrandville. M. le curé de Gourdon, placé sous un dais, donne la bénédiction, cette cérémonie est à la fois gracieuse, touchante, sublime.

Un feu d'artifice est tiré, le soir, sur la place du Majou.

La fête devait être clôturée par un bal, à la Mairie; mais le public retenu dehors par une illumination *a giorno*, par les chants de l'orphéon gourdonnais et surtout par une soirée délicieuse s'y oublia fort tard et le bal n'eut pas lieu. Ceux qui se promenaient, à minuit, sur le tour de ville, ne songeront pas à s'en plaindre.

La cour de cassation vient de décider que dans les départements où les préfets ont défendu aux débitants de donner à boire aux gens ivres, les cabaretiers ne peuvent être renvoyés de la poursuite en contravention en s'excusant sur le motif que l'encombrement de leur débit ne leur a pas permis de les remarquer. Ils sont obligés de pourvoir à une surveillance continuelle de leurs établissements.

M. le directeur-général des postes vient de décider que, chaque mois, il serait fait une visite dans les hôtels, à l'effet de retirer les lettres qui n'auraient par été réclamées. Cette mesure est prise pour obvier aux inconvénients que font naître souvent les voyageurs en don-

nant leur adresse dans des hôtels où, plus tard, les circonstances ne leur permettent pas d'aller. La taxe ne sera pas remboursée aux maîtres d'hôtel, sauf dans le cas d'une autorisation spéciale. Dans les stations thermales, cette visite des employés de la poste n'aura lieu qu'à la fin de chaque saison.

Une association pour l'amélioration du bétail, qui compte parmi ses fondateurs les plus grands propriétaires de France, vient de se former dans le but de centraliser les efforts des cultivateurs, afin de propager les meilleures races d'animaux domestiques.

Leur action s'exercera particulièrement par des expositions suivies de ventes d'animaux. Elle offrira à tous ses adhérents un vaste marché, où les éleveurs pourront conduire les animaux destinés à la reproduction, où les agriculteurs trouveront un choix suffisant de ces animaux.

Un grand nombre d'éleveurs diminuent ou suspendent leur élevage, faute de trouver un débouché pour leurs produits, et, d'autre part, un non moins grand nombre d'agriculteurs éprouvent des difficultés infinies à se procurer des reproducteurs pour améliorer leur troupeau.

C'est pour mettre les premiers en relations faciles et suivies avec les seconds que l'association s'est fondée. Ses principaux membres sont MM. le comte Le Hon et Bodin, députés de l'Ain; Lavergne, Barral, Laverrière, duc de Fritz-James, de Kergorlay, de Lavalette, Thénard, de Vogué, Léopold Javal, Benoist-d'Azy, Frémy, Alphonse Jobez, Edouard Fould, etc. Ces noms ont en Agriculture une notoriété qui indique assez l'importance de la nouvelle association et du but essentiellement utile qu'elle se propose.

M. Furster, médecin à Montpellier, vient, dit-on, de trouver un remède souverain contre un mal réputé jusqu'ici incurable, la phtisie pulmonaire. Le traitement consiste dans l'emploi de viande crue pilée, réduite en pâte, transformée en boulettes pour la nourriture, et de boissons alcooliques.

L'absinthe est un poison, si elle n'est pas ferrée: car aujourd'hui on ferre son absinthe tout comme on ferre un animal quelconque. Le moyen est tout simple: On prend un morceau de fer, on le met dans le feu et on le fait rougir à blanc. Le verre d'absinthe étant préparé, on y plonge le fer, à la suite du bruissement qui en résulte, votre boisson se trouble et le poison s'évapore, la liqueur est alors aussi agréable au goût qu'innoffensive. Ainsi préparée, elle devient un tonique des plus efficaces sans cesser d'être, comme par le passé, un apéritif des plus énergiques.

Cette manière d'agir a trouvé beaucoup d'imitateurs; tous en disent des merveilles.

On parle beaucoup d'une découverte qu'on expérimente en ce moment à Versailles. Il ne s'agirait de rien moins que de remplacer la ferrure actuelle des chevaux par l'application, sous le sabot, d'une composition qui serait presque aussi résistante que le fer ordinaire, coûterait 75 p. 100 meilleur marché, et ne blesserait jamais le cheval.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 24 juin 1865.

- Philosophie. (sections réunies.)
- Instruction religieuse. — 4 Dulac; 2 Duc.
- (section des lettres.)
- Mathématiques. — 4 Capmas; 2 Murat.
- Réthorique. (sections réunies.)
- Instruction religieuse. — 4 Mispoulet; 2 Bonnefoy.
- (section des sciences.)
- Mathématiques. — 4 Bonnefoy; 2 Romec.
- Seconde. (sections réunies.)
- Instruction religieuse. — 4 Salgues; 2 Vialard.
- (section des sciences.)
- Physique. — 1 Massé; 2 Marron.
- Troisième.
- Instruction religieuse. — 4 Gibert; 2 Cahuzac.
- Histoire. — 4 Lacarrière; 2 Chapou.
- Quatrième.
- Version latine. — 1 Larroumel; 2 Cayla.
- Mathématiques. — 4 Guillou; 2 Chouet.
- Cinquième.
- Thème latin. — 4 Queyssac; 2 Sol.
- Sixième.
- Exercices grecs. — 1 Faurie; 2 Tardieu.
- Septième.
- Histoire. — 4 Bénâtre; 2 Balaran.
- Huitième.
- Histoire. — 4 Lafargues; 2 Cayla.
- Cours spécial. (Deuxième année.)
- Instruction religieuse. — 4 Richard; 2 Lespinasse.
- Physique. — 1 Pousergues; 2 Ruamps.
- (Première année.)
- Narration. — 4 Capitant; 2 Martine.
- Cours préparatoire. (Troisième année.)
- Ecriture. — 1 Sérano; 2 Taillade.
- (Deuxième année.)
- Ecriture. — 1 Tourrette; 2 Bruggalières.
- (Première année.)
- Ecriture. — 4 Hauvet; 2 Calmels.

(1) Sur les sources d'Oudendorp, Bap. 1,737, préf. et lib 7 Cap 30. P. 485, no 46.  
(2) Notes sur le livre 5 des Commentaires.

Musique vocale.  
1<sup>re</sup> Division. — 1 Théron ; 2 Bouysson Louis.  
2<sup>me</sup> Division. — 1 Fau ; 2 Dubouzel.  
3<sup>me</sup> Division. — 1 Balaran ; 2 Lescale Louis.  
Le Proviseur, RICHAUD.  
CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.  
Séance du 25 juin 1865.  
36 versements dont 4 nouveaux. 1362<sup>f</sup> »  
2 Remboursements pour solde 1016<sup>f</sup> 40

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS  
Naissances.  
26 juin Bonneville (Joseph-Louis-Raymond), rue de gendarmerie  
26 — Rodolose (Jeanne-Louise-Léonie), rue Impériale.  
26 — Bary (Charles), rue Lestieu.  
27 — Delrieu (Antonin), rue Baudus.  
Décès.  
24 — Bru (Marie), épicière, 90 ans, rue St-André.  
26 — Bouyssières (Leon), 2 mois, Citadelle.  
26 — Enfant du sexe féminin, présenté sans vie des époux Dardenne et Marabelle (jumelle), Cabessut.  
26 — Enfant du sexe masculin présenté sans vie des époux Dardenne et Marabelle (jumeau), Cabessut.  
Pour la chronique locale. A. Layton.

**Causerie Parisienne.**

(Correspondance spéciale du Journal du Lot.)  
Paris le 26 juin 1865.

La grève des cochers de fiacre est la grande nouvelle du moment. L'émotion de la victoire de *Gladiator* a été étouffée par la grève, car la grève fait fuir. *Faire grève* est une locution d'actualité, on l'emploie à chaque instant dans la conversation. Ainsi, après la nouvelle de la défaite de *Fille-de-l'air* aux courses d'Ascot, chacun disait que le cheval de M. Lagrange s'était mis en grève. On annonce, la grève des boulangers qui serait encore plus désagréable que celle des cochers, la grève des garçons de café, la grève des ouvriers du gaz. Nous voilà menacés, après avoir passé tout un jour sans manger, de ne plus pouvoir quitter la chambre, les voitures ne marchant pas et le gaz faisant défaut. Les ouvriers du gaz n'attendent dit-on, qu'un changement de temps. Les nuits sont trop belles maintenant, le ciel du soir est trop pur, et à défaut de lune, les étoiles brillent presque assez pour remplacer le gaz.

Quoique l'avenir paraisse bien sombre, si les ouvriers du gaz font grève, le présent seul occupe les esprits : les cochers tiennent bon, la compagnie des petites voitures n'a pas failli d'une semelle. Elle a trouvé une centaine d'individus qu'elle a élevés aux fonctions de cochers de fiacre, mais ces cochers improvisés connaissent très-peu Paris et sont obligés, à chaque instant de demander à leurs voyageurs le chemin de telle ou telle rue. Les rôles sont intervertis : les voyageurs conduisent les cochers. De plus, dans les faubourgs chaque fiacre est accueilli par des sifflets et des huées d'une unanimité assourdissante : quelquefois même de la terre et des pierres font sentir aux nouveaux cochers, les épines de la grève. Des rixes ont eu lieu ; des arrestations aussi, naturellement. On n'est pas plus avancé que le premier jour, on n'est que plus entêté.

Puisqu'il est impossible d'oublier le mot *grève*, et qu'il revient toujours sous ma plume, j'en userai pour vous raconter une anecdote, vieille de quatre jours et causée par la grève.  
Un ancien garde du corps, moustaches et cheveux en brosse, sacrant et jurant, a épousé *morganatiquement*, une frêle et délicate petite baronne, mignonne et gracieuse, aux cheveux blonds et longs comme la Vénus Astarté, qui fécondait le monde en tordant ses boucles dorées. L'amour ne vit pas toujours de contrastes, car malgré la nature tout opposée des deux époux, la petite baronne a des bontés pour un jeune homme qui lui a voué le plus grand... dévouement, si bien que les deux amoureux ont formé le complot de se soustraire à la vue des gros yeux gris surmontés de sourcils léopards, propriété du terrible garde du corps.

Ils voulaient aller passer l'été aux eaux, dans les Pyrénées. Ils s'étaient promis des promenades longues dans les montagnes, enlacés, avec un grand bâton d'une main, et surtout seuls. La petite baronne s'était fait faire un petit costume ravissant de paysanne basque et riait aux éclats en parlant de traire des vaches.

Toutes leurs mesures étaient prises et l'Othello ne s'était aperçu de rien. Le soir fixé pour la fuite, la petite baronne sort et ses petits pieds la mènent rapidement chez Lindor et ses petits pieds la mènent chercher une voiture pour les conduire au chemin de fer. Mais, (et c'est ici qu'apparaît la grève), impossible de trouver le moindre véhicule. Ils attendent dix minutes puis vingt et l'heure du départ se passe. La petite baronne retourne chez elle, après avoir arrangé la fuite pour le lendemain : Lindor a bien juré de trouver une voiture, dit-il, se faire cocher. Mais, le lendemain, Othello à tout découvert, il tempête, et comme il a une voiture à lui, il emmène immédiatement l'infortunée Desdémone à Constantinople. Lindor est désolé ; et la petite baronne, qui est à Byzance, maudit de toutes ses forces, son Othello, Lindor, les cochers et les grèves.

Nadar prépare en ce moment sa troisième ascension à Lyon, la ville la mieux placée, paraît-il, pour les évolutions d'un ballon. Mais si le géant allait se mettre en grève, si une fois dans les nuages les voyageurs faisaient grève et refusaient de se prêter à la manœuvre, si encore le vent allait se mettre en grève. Nadar y veillera, je pense, tout en s'appropriant à recevoir Abd-el-Kader qui vient à Paris en passant par Lyon. Tout en adorant les nombreuses horis du paradis de Mahomet, l'Emir ne fait pas fi des Circassiennes. Il vient d'en épouser deux à Constantinople, en passant. On dit qu'il laissera voir son harem. Voilà un spectacle qui sera bien curieux. Les Anglais parlent d'organiser un train de plaisir de Londres à Paris, uniquement dans le but de voir le harem d'Abd-el-Kader. Les parisiens n'auraient pas besoins de se déranger. Mais, j'y pense, si ce harem allait se mettre en grève....

Me voilà arrivé à la fin de ma causerie sans vous avoir annoncé la victoire de *Gladiator*, la fermeture de l'exposition des Beaux-Arts, enfin ! la panique causée par le boa de l'Hippodrome qui s'était échappé dans l'arène, etc. etc. ; mais j'ai l'esprit tourné aux grèves, je me mets en grève de nouvelles. Quant à vous, lecteurs, mettez en vous en grève de lecture.  
Paul Huc.

P. S. Je viens de voir passer une noce sur et dans un omnibus. Les cochers sont devenus un événement.

**EXPOSITION AGRICOLE.**

ANIMAUX REPRODUCTEURS.

2<sup>e</sup> CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

PROGRAMME DES RÉCOMPENSES.

(Suite).

(Voir les numéros du 31 mai, 3 et 7 juin).

1<sup>re</sup> Catégorie. — Races Françaises.

- Mâles. 1<sup>er</sup> Prix. Médaille d'or et 300 fr. à M. de Laveyrie, à St-Chamans (Corrèze), pour le bélier Charmoise n. 287.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent et 200 fr. à M. Aureille Gazard, à Rouffiac (Cantal), pour le bélier Charmoise n. 288.  
3<sup>e</sup> — médaille de bronze et 150 fr. à M. Rulié, à Cézac (Lot), pour le bélier du Causse n. 324.  
4<sup>e</sup> — médaille de bronze et 100 fr. à M. de Monseignat, à Vors (Aveyron), pour le bélier Aveyronnais n. 289.  
5<sup>e</sup> — médaille de bronze et 80 fr. à M. Lavergne, à Alvernac (Lot), pour le bélier Quercinois n. 297.  
première mention honorable à M. Delpech, à Villefranche (Aveyron), pour le bélier du Causse n. 302.  
deuxième mention honorable à M. Mezenc, au Bastit (Lot), pour le bélier Quercinois n. 298.  
rappel de 3<sup>e</sup> prix, à M. Foulhiade, à Montvalent (Lot), pour le bélier Charmoise n. 301.  
médaille d'or au même, éleveur du bélier n. 297.  
médaille d'argent, à M. Villant, à Herry (Cher), éleveur du bélier n. 288.
- Femelles. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or et 300 fr. à M. Foulhiade, déjà nommé, pour les brebis Charmoises n. 324.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent et 200 fr. à M. Aureille (Gazard), déjà nommé, pour les brebis Charmoises n. 326.  
3<sup>e</sup> — médaille de bronze et 150 fr. à M. Martin (François), à Caniac (Lot), pour les brebis Quercinoises n. 328.  
4<sup>e</sup> — médaille de bronze et 100 fr. à M. Jouannique, à Alayral (Creuse), pour les brebis Berrichonnes n. 325.  
première mention honorable à M. Poutil, à Labastide-Murat, pour les brebis du Quercy n. 333.  
deuxième mention honorable à M. Lavergne, à Alvernac (Lot), pour les brebis du Quercy n. 331.  
médaille d'or à M. Malingié, à la Charmoise (Loire-et-Cher), éleveur du lot de brebis n. 324.  
médaille d'argent à M. Vaillant, à Herry (Cher), éleveur du lot de brebis n. 326.

2<sup>e</sup> Catégorie. — Races Étrangères.

- Mâles. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or et 300 fr. à M. Aureille Gazard, précité, pour le bélier Southown n. 343.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent et 200 fr. à M. Foulhiade, précité, pour le bélier Southown n. 341.  
3<sup>e</sup> — médaille de bronze et 100 fr. à M. Mazeyrie, à Condat (Lot), pour le bélier Southown n. 348.  
médaille d'argent à M. le comte de Bouillé, à Villars (Nièvre), éleveur du bélier n. 341.
- Femelles. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or et 300 fr. à M. Aureille Gazard, précité, pour le lot de brebis Southdown n. 351.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent et 200 fr. à M. Foulhiade, précité, pour les brebis Southdown n. 349.  
médaille d'argent à M. le comte de Bouillé éleveur des brebis n. 349.
- Mâles. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or et 300 fr. à M. d'Aupias de Blanat, à St-Michel (Lot), pour le bélier n. 387.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent et 200 fr. à M. Nozières, à Tanavelle (Cantal), pour le bélier n. 359.  
3<sup>e</sup> — médaille de bronze et 150 fr. à M. Mazeyrie (Pierre), précité, pour le bélier n. 391.  
4<sup>e</sup> — médaille de bronze et 100 fr. à le vicomte de Lavour Ste-Fortunade (Corrèze), pour le bélier n. 398.  
première mention honorable à M. Souquères, à la Capelle-de-Frayse (Cantal), pour le bélier n. 401.  
deuxième mention honorable à M. Rodat, à Olemps (Aveyron), pour le bélier n. 402.  
troisième mention honorable à M. Cangardel, à Cahors, pour le bélier n. 393.  
médaille d'or à M. Foulhiade, déjà nommé, éleveur du bélier n. 387.  
médaille d'argent à M. Aureille Gazard, déjà nommé, éleveur du bélier n. 359.
- Femelles. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or et 300 fr. à M. Foulhiade, déjà nommé, pour le lot de brebis n. 421.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent et 200 fr. à M. Cangardel, déjà nommé, pour le lot de brebis n. 401.  
3<sup>e</sup> — médaille de bronze et 150 fr. à M. Aureille Gazard, déjà nommé, pour le lot de brebis n. 406.  
4<sup>e</sup> — médaille de bronze et 100 fr. à M. Pradines, à Limogne (Lot), pour le lot de brebis n. 409.

3<sup>e</sup> CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.

1<sup>re</sup> Catégorie. — Races Indigènes.

- Mâles. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or et 250 fr. à M. Gury, Michel, à Charrenot (Puy-de-Dôme), pour le verrat n. 425.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent et 200 fr. à M. de Laveyrie, à St-Chamant (Corrèze), pour le verrat limousin n. 423.  
3<sup>e</sup> — médaille de bronze et 100 fr. à M. Paquet (François), à Toulx, (Creuse), pour le verrat Craonnais n. 427.  
médaille d'argent à M. Cisterne, à Argentat (Corrèze), éleveur du verrat n. 423.
- Femelles. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or et 200 fr. à M. Paquet, précité, pour la truie marchoise n. 434.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent et 150 fr. à M. de Laveyrie, précité, pour la truie limousine n. 429.  
3<sup>e</sup> — médaille de bronze et 100 fr. à M. du Mirail, à Villeneuve (Creuse), pour la truie Craonnaise n. 432.  
4<sup>e</sup> — médaille de bronze et 80 fr. à M. Jouannique, à Al-leyrat (Creuse), pour la truie n. 428.  
médaille d'argent à M. Cisterne (Jean), à Argentat, (Corrèze), éleveur de la truie n. 429.

2<sup>e</sup> Catégorie. — Races étrangères.

- Mâles. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or et 250 fr. à M. Cangardel (Paul), à Cahors, pour le verrat hampshire n. 444.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent et 150 fr. à M. Cisterne, précité, pour la truie anglaise n. 458.  
3<sup>e</sup> — médaille d'argent et 200 fr. à M. de Laveyrie, précité, pour le verrat New-Leicester n. 439.  
4<sup>e</sup> — médaille de bronze et 150 fr. à M. Faucher, à Tudils (Corrèze), pour le verrat anglais n. 441.  
5<sup>e</sup> — médaille de bronze et 100 fr. à M. Dubreuil (Ferdinand), à Morlhon (Aveyron), pour le verrat Essex n. 440.  
6<sup>e</sup> — médaille de bronze et 80 fr. à M. le vicomte de Lavour Sainte-Fortunade, pour le verrat New-Leicester-Essex n. 438.  
médaille d'or à M. Célerié, au Montat (Lot), éleveur du verrat n. 444.  
médaille d'argent à M. Foulhiade, à Montvalent (Lot), éleveur du verrat n. 439.
- Femelles. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or et 200 fr. à M. Caviolle, Jules, à Catus (Lot), pour la truie New-Leicester-Hampshire n. 452.  
3<sup>e</sup> — médaille de bronze et 100 fr. à M. du Mirail, précité, pour la truie Middlesex n. 454.

- 4<sup>e</sup> — médaille de bronze et 80 fr. à M. d'Aupias de Blanat, à St-Michel (Lot), pour la truie New-Leicester n. 448.  
5<sup>e</sup> — médaille de bronze et 70 fr. à M. de Laveyrie, précité, pour la truie New-Leicester n. 447.  
première mention honorable à M. le vicomte de Lavour Sainte-Fortunade, pour la truie New-Leicester-Essex n. 446.  
deuxième mention honorable à M. Dubois, à Prayssac (Lot), pour la truie New-Leicester n. 456.  
médaille d'or à M. Célerié, au Montat (Lot), éleveur de la truie n. 452.  
médaille d'argent à M. Estagerie, à Argentat (Corrèze), éleveur de la truie n. 458.

3<sup>e</sup> Catégorie. — Croisement entre races françaises et étrangères.

- Mâles. 2<sup>e</sup> Prix. médaille d'argent et 400 fr. à M. le vicomte de Lavour Sainte-Fortunade, pour le verrat n. 460.  
— médaille d'argent à M. Foulhiade, précité éleveur du verrat n. 460.
- Femelles. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or et 450 fr. à M. Jouannique, précité, pour la truie n. 465.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent et 400 fr. à M. Pascalie, à Loubres-sac (Lot), pour la truie n. 467.  
3<sup>e</sup> — médaille de bronze et 80 fr. à M. le vicomte de Lavour Sainte-Fortunade, pour la truie n. 464.

IV<sup>e</sup> CLASSE. — ANIMAUX DE BASSE-COUR.

- médaille d'argent et 40 fr. à M<sup>me</sup> Aureille Gazard, à Rouffiac (Cantal), pour le lot Crèveceur n. 475.  
— et 40 fr. à M. Tachard, Henri, à Montcuq (Lot), pour le lot dit la flèche n. 537.  
— et 40 fr. à M. Cangardel, Paul, à Soucirac (Lot), pour le lot d'oies n. 482.  
médaille de bronze et 20 fr. à M<sup>me</sup> Aureille Gazard, précitée, pour le lot de cochinchinois coucous n. 470.  
— et 20 fr. à la même, pour le lot de Dorking n. 472.  
— et 20 fr. à M. Lézeret, Victor, au Montat (Lot), pour le lot du pays n. 509.  
— et 20 fr. à M. Tachard, précité pour le lot de courtes-pattes n. 539.  
— et 20 fr. au même, pour le lot de Crèveceur n. 538.  
— et 20 fr. à M. Durand, François, à Calamane (Lot), pour le lot du pays n. 502.  
— et 20 fr. à M. Tachard, précité pour le lot de Houdan n. 540.  
— et 20 fr. à M. Labie, Louis, à Cahors, pour le lot des pintades n. 506.  
— et 20 fr. à M<sup>me</sup> Aureille, précitée pour le lot de Houdan n. 476.  
— et 20 fr. à M. Rulhié, à Cézac (Lot), pour le lot de canards n. 528.

RÉCOMPENSES AUX SERVITEURS RURAUX.

- médaille d'argent et 55 fr. à Lespinasse, Jean, employé chez M. Foulhiade, à Montvalent (Lot). n.  
— et 55 fr. à Grelot, Pierre, employé chez M. Caillaud, à Saint-Martin-St-Catherine (Creuse). n.  
— et 55 fr. à Delmas Jean, employé chez M. Durand, à Severac-le-Château (Aveyron). n.  
— et 55 fr. à Delcher, Antoine, employé chez M. Chavaroche, à Trizac (Cantal). n.  
médaille de bronze et 40 fr. à Boyer, Catherine, employée chez M<sup>me</sup> Aureille Gazard, à Rouffiac (Cantal). n.  
— et 40 fr. à Falguière, Casimir, employé chez M. Colrat, à Montrosier (Aveyron). n.  
— et 40 fr. à Annet, Casimir, employé chez M. Jouannique, à Al-leyrat (Creuse). n.  
— et 40 fr. à Alquier, Jean, employé chez M. Oloimbel, à Mazamet (Tarn). n.  
— et 40 fr. à Espargillière, Marie, employée chez M. Delaveyrie, à St-Chamant (Corrèze). n.  
— et 40 fr. à Montel, Jean, employé chez M. Dumiral, à la Villeneuve (Creuse). n.

INSTRUMENTS ET MACHINES.

Exposants de la région.

- Charrues. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'or à M. Foulhiade, à Montvalent (Lot), pour la charrue Dombasle exposé sous le n. 98.  
2<sup>e</sup> — médaille d'argent à M. Julhia, à Cahors, pour la charrue n. 454.  
3<sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Guilhou, à Luzech (Lot), pour la charrue tourne-oreille n. 445.
- Charrues sous-sol. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à M. Foulhiade, déjà nommé, pour la charrue n. 400.  
2<sup>e</sup> — médaille de bronze à la Société d'Agriculture du Lot, pour la charrue Bonnet n. 55.
- Herses. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à M. Foulhiade, déjà nommé, pour la herse n. 405.  
2<sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Neuville, à Cabrerets (Lot), pour la herse rotative n. 488.
- Rouleaux. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à M. Foulhiade, déjà nommé, pour le rouleau Croskill n. 407.  
2<sup>e</sup> — médaille de bronze au même, pour le rouleau norvégien mention honorable à M. Souques, à Vialoles (Lot), pour le rouleau n. 216.
- Scarificateurs. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à M. Foulhiade, déjà nommé, pour le scarificateur n. 108.  
2<sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Guilhou, déjà nommé, pour le scarificateur n. 444.
- Semoirs. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à la Société d'Agriculture du Lot, pour le semoir n. 60.  
2<sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Foulhiade déjà nommé, pour le semoir n. 410.
- Houes à cheval. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'argent au même, pour la houe Trischier n. 412.  
2<sup>e</sup> — médaille de bronze à la Société d'Agriculture du Lot, pour la houe n. 64.
- Butteurs. 1<sup>er</sup> Prix. médaille de bronze à la Société d'Agriculture du Lot, pour le butteur n. 63.
- Faucheuses. 2<sup>e</sup> — médaille d'argent à M. Foulhiade, déjà nommé, pour la machine n. 444.
- Râteau à cheval. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'argent au même pour le râteau n. 445.
- Véhicules destinés aux transports ruraux. 3<sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Bataille, à Floressas (Lot), pour le tom-bereau n. 25.
- Harnais. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à M. Foulhiade, déjà nommé, pour les harnais n. 439.  
Collection d'instruments à mains pour les travaux extérieurs. 1<sup>er</sup> — médaille d'argent à la Société d'Agriculture du Lot, pour la collection n. 67.
- Malaxeurs. 1<sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à M. Resseguier, à Saint-Aureil (Lot), pour le malaxeur propre au moulage des tuiles n. 200.

Pompes à purin.	1 <sup>er</sup> — médaille d'argent à M. Foulhiade, déjà nommé, pour la pompe	n. 118.
Collection d'instruments pour le drainage.	1 <sup>er</sup> — médaille d'argent au même pour la collection	n. 122.
Tarares.	1 <sup>er</sup> — médaille d'argent à la Société d'Agriculture du Lot, pour le tarare	n. 69.
	2 <sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Lafargue, à Prayssac (Lot), pour le tarare	n. 167.
Trieurs.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à M. Gasquet, à Castres (Tarn), pour le trieur	n. 141.
	2 <sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Foulhiade, déjà nommé, pour le trieur	n. 123.
Concasseurs de graines.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à M. Guilhou, déjà nommé, pour le concasseur	n. 148.
	2 <sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Cavagnac, à Cahors, pour le concasseur	n. 148.
Coupe-racines.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à M. Foulhiade, déjà nommé, pour le coupe-racines	n. 124.
Hache-paille.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'argent au même pour le hache-paille	n. 125.
Appareils à cuire les aliments destinés aux animaux.	1 <sup>er</sup> — médaille d'argent au même pour l'appareil	n. 128.
	2 <sup>e</sup> — médaille de bronze à la Société d'Agriculture du Lot, pour l'appareil	n. 74.
Collection d'instruments d'intérieur de ferme.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à M. Foulhiade, déjà nommé, pour sa collection d'outils	n. 131.
Pressoirs.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'or à M. Ramondou, à Cahors, pour le pressoir	n. 194.
Instruments non prévus au programme.	médaille d'or à M. Foulhiade, déjà nommé, pour la charrue Vallerand et ses accessoires	n. 99.
	médaille d'argent, au même, pour le rateau mobile	n. 138.
	— à M. Laffargue, à Prayssac (Lot), pour le blutoir	n. 168.
	— à M. Guilhabert, à Amarens (Tarn), pour un appareil à faire manger et boire les animaux	n. 143.
	— à M. d'Ardenne, à Villefranche (Aveyron), pour une égreuse locomobile	n. 4.
	— à M. Lapeyre, à Aurillac (Cantal), pour ses soufflets de forge	n. 173.
	Rappel de médaille d'argent à M. Bouvet, à Cajarc (Lot), pour un grugeoir destiné à réduire les cerneaux en pulpe	n. 40.
	— à M. Bataille, à Ploressac (Lot), pour un fouloir	n. 27.
	médaille de bronze à M. Rey, à St-Denis (Lot), pour la charrue propre aux labours légers	n. 202.
	— à M. Depeyre, à Montcuq (Lot), pour la pompe locomobile	n. 91.
	— à M. Baldy, Jean, coutelier, à Salviac (Lot), pour outils à vigne et jardin	n. 5 à 41.
	— à MM. Baldy, père et fils, horlogers à Salviac (Lot), pour un dé pour vendanger	n. 16.
	— à M. Barbary, à Luzech (Lot), pour clôtures en fer	n. 20.
	— à M. Foulhiade, déjà nommé, pour un laveur de racines	n. 133.
	— à M. Depeyre, déjà nommé, pour une série de mesures	n. 65.
	— à M. Alazard, à Labéraudie (Lot), pour tuyaux en ciment et moule	n. 340.
	— à M. Barbary, déjà nommé, pour un émondoir	n. 17.
	— à M. Laffargue, déjà nommé, pour un peigne à nettoyer les prairies	n. 166.
	— à M. Rey, déjà nommé, pour la charrue à double fonction	n. 204 et 203.

Exposants étrangers à la Région.		
Charrues.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'or à M. Auvillain, à Cluys (Indre), pour la charrue	n. 230.
	2 <sup>e</sup> — médaille d'argent à M. Hervé à Rouillac (Charente), pour la charrue vigneronne	n. 277.
	3 <sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Auvillain, déjà nommé, pour la charrue à levier	n. 234.
Charrues sous-sol.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'argent, au même, pour la charrue	n. 233.
Herse.	1 <sup>er</sup> — médaille d'argent, au même, pour la herse Howard	n. 236.
	Rappel de médaille d'argent, au même, pour la herse-chaîne	n. 237.
Scarificateurs.	1 <sup>er</sup> — médaille d'argent, au même, pour le scarificateur	n. 239.
Houes à cheval.	1 <sup>er</sup> — médaille d'argent, au même, pour la houe	n. 241.
Butteurs.	1 <sup>er</sup> — médaille de bronze, au même, pour le butteur	n. 238.
Râteau à cheval.	1 <sup>er</sup> — médaille d'argent à M. Carolis, à Toulouse (Haute-Garonne), pour le râteau	n. 259.
Pompes à purin.	1 <sup>er</sup> — médaille d'argent à M. Auvillain, déjà nommé, pour la pompe	n. 244.
Manèges.	1 <sup>er</sup> — médaille d'or à M. Pialoux, à Agen (Lot-et-Garonne), pour le manège	n. 244.
	3 <sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Cussan, à Aiguillon (Lot-et-Garonne), pour le manège	n. 269.
Machines à vapeur mobiles.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'or à MM. Massonnet, Massivet et C <sup>e</sup> , à Nantes pour la machine	n. 281.
	Rappel de 1 <sup>er</sup> prix à M. Pialoux, déjà nommé, pour la machine	n. 298.
Batteuses mobiles rendant le grain brut.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à MM. Massonnet, Massivet et C <sup>e</sup> , déjà nommés, pour la machine	n. 282.
	2 <sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Cussan, déjà nommé, pour la machine	n. 270.
	Rappel de 1 <sup>er</sup> prix à M. Pialoux, déjà nommé, pour le tarare	n. 296.
	Rappel de 1 <sup>er</sup> prix à M. Hervé, déjà nommé, pour le tarare	n. 280.
	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à MM. Sentis et Verdun, à Lectoure (Gers), pour le tarare	n. 300.
	2 <sup>e</sup> — médaille de bronze à M. Auvillain, déjà nommé, pour le tarare	n. 246.
Appareil à cuire les aliments destinés aux animaux.	1 <sup>er</sup> Prix. médaille d'argent à MM. Charles et C <sup>e</sup> , à Paris, pour l'appareil	n. 260.
Pressoirs.	Rappel de médaille d'or à M. Hervé, déjà nommé, pour le pressoir	n. 278.
	1 <sup>er</sup> prix. médaille d'or à M. Capelle, à Montauban (Tarn-et-Gar.), pour le pressoir	n. 255.
Instruments non prévus au programme.	Rappel de médaille d'or à MM. Charles et C <sup>e</sup> , déjà nommés, pour la buanderie	n. 264.
	Rappel de médaille d'or à MM. Maydiou et C <sup>e</sup> , à Paris, pour l'appareil à carboniser	n. 311.
	médaille d'or à M. Carolis, déjà nommé, pour l'égreneur de maïs	n. 256.
	médaille d'argent à M. Bonté, à Paris, pour les liens inaltérables automatiques inventés et exécutés par M. Lapparent	n. 248.
	médaille de bronze à M. Carolis, déjà nommé, pour le malaxeur	n. 258.
PRODUITS AGRICOLES.		
	médaille d'or à M. Foulhiade, à Montvalent (Lot), pour l'ensemble de ses produits	n. 94 à 124.
	rappel de médaille d'argent, à M. Grandjean, à Ambert (Puy-de-Dôme), pour ses fromages	n. 128.
	rappel de médaille d'argent à M. Richard, à Souliard (Cantal), pour ses fromages de Hollande	n. 243.
	médaille d'argent, à M. Cubaynes, à Cahors (Lot), pour son tabac	n. 62.
	— à M. de Lagardelle, à Puybrun (Lot), pour sa filasse de chanvre	n. 142.
	— à M. de Laveyrie, à Saint-Chamant (Corrèze), pour l'ensemble de ses produits	n. 147 à 170.
	— à M. Rulhié, à Cézac (Lot), pour l'ensemble de ses produits	n. 249 à 260.
	médaille de bronze, à M. Alazard, à Labéraudie (Lot), pour son blé et son beurre	n. 4 à 5.

(La fin au prochain numéro)

### Crédit foncier de France.

22 juin 1865 — 50<sup>e</sup> tirage des obligations foncières 3 et 4 0/0 de 1853. Le n° 28,738 gagne 100,000 fr. ; le n° 190,307 gagne 50,000 fr. ; le n° 192,511 gagne 20,000 fr. Le même jour, 7<sup>e</sup> tirage des obligations foncières de 500 4 0/0 de 1863, divisées en 40 séries :  
 Numéro gagnant dans les 40 séries, 4,039.  
 Série 14 gagne 100,000 fr. ; série 33 gagne 30,000 fr. ; séries 7, 8, 9, 13, 19, 22, 24, 30, gagnent chacune 5,000 fr. ; les 30 autres séries gagnent chacune 1,000 fr.

**POURQUOI**, depuis quarante ans, la **MOU-TARDE BLANCHE DE DIDIER**, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante ?  
 C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

**POURQUOI** les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la **GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER** ?  
 C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

**POURQUOI** offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité ?  
 C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées, fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à des prix modérés que d'en acheter de mauvais à bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que des rebuts de commerce, composés de graines avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

*Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins ; or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude : c'est de s'adresser exclusivement à nos dépositaires, qui sont pour la ville de Cahors, M. Vinet, pharmacien, et qui reçoivent directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.*

Etude de M<sup>e</sup> VAYSSIÉ, avoué, à Figeac.  
 Vente par licitation entre majeurs et mineurs. Le 14 juillet 1865, à deux heures de l'après-midi, aura lieu en l'étude de M<sup>e</sup> Sirieys, notaire, à Figeac, l'adjudication des biens ci-après désignés :  
 1<sup>o</sup> Une Maison, Cour et Jardin, situés à Figeac, sect. G., n<sup>os</sup> 1548 et 1549 ;  
 2<sup>o</sup> Un petit Jardin, Etable et Pâture, le tout contigu, situé Figeac, section G., numéros 1533 et 1534.  
 Ces biens, appartenant à la famille Descrossailles, seront vendus en bloc, sur une mise à prix de 20,000 fr.

**AVIS.** — Vente consentie devant le maire de Fons par le sieur Laparra (André), de diverses parcelles de terre, devant servir à l'établissement du ch. v. de gr. c., n<sup>o</sup> 2, de Gourdon à Figeac et à Decazeville. (Extrait du *Mémorial de Figeac*, 21 juin.)

**A LOUER**  
**UN GRAND ET JOLI MAGASIN**  
 situé rue du Lycée, maison Audoury.  
 Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux.  
 S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Granou, à Cahors.

**A VENDRE**  
**L'ÉTUDE D'HUISSIER**  
 Du Canton de Labastide-Murat, (Lot).  
 S'adresser directement, à M. Caminade, huissier, à Labastide-Murat.

**LE PETIT J<sup>ne</sup>**  
 Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | CRISTAUX  
 COMESTIBLES | PORCELAINES

**LAMPES et HUILE**  
 DE  
**PÉTROLE**

**A VENDRE**  
 Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinière et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-mo-dérés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, faubourg Labarre.  
 Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU

**La Régisse sanguinée**

**Avis** LA MAISON DE BANQUE E. HUGUET DE PARIS, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, prévient ses nombreux clients de province qu'elle se charge des opérations suivantes : Paiement de tous coupons moyennant commission de cinq centimes ; — achat et vente AU COMPTANT de rentes, actions et obligations, ainsi que des valeurs non cotées françaises et étrangères ; — avances sur titres 75 % ; — dépôts des fonds remboursables à vue et rapportant 5 % d'intérêts ; — RECouvrements sur toute la France ; — RENSEIGNEMENTS par retour du courrier sur toutes les valeurs.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, LA GAZETTE DES ABONNÉS, journal illustré, paraîtra toutes les semaines au lieu de deux fois par mois.  
 Toute personne qui enverra à l'administration une somme de 25 fr. destinée, soit à prendre des abonnements aux journaux de Paris, soit à des acquisitions de livres, musique, gravures, etc., recevra gratuitement pendant 3 mois la GAZETTE DES ABONNÉS.  
 Les personnes abonnées à un seul journal politique auront à ajouter à leur envoi, pour recevoir la GAZETTE DES ABONNÉS autant de fois 25 c. que leur abonnement aura de mois à courir.  
 Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet les abonnements continueront d'être reçus aux mêmes conditions que par le passé, c'est-à-dire qu'une somme de 15 fr. destinée à des abonnements ou à des achats de livres donnera droit à recevoir gratuitement la Gazette des abonnés pendant 3 mois.  
 N. B. Sous le titre de caisse et comptoir des Abonnés, l'administration vient de créer une annexe dirigée par M. Léon Barbant, ancien agent de change du parquet Paris, qui se charge de toute espèce de service financier et commercial pour les clients de la Gazette des Abonnés (voir notre N<sup>o</sup> du 5 juin).  
 Adresser mandats, effets sur Paris, coupons et titres à M. le Directeur de la Gazette des Abonnés, 14, rue Grange-Batelière, Paris.  
 Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**Joli MAGASIN à louer**  
 Situé sur les Boulevards, Galerie Audoury. — Maison Bourges.  
 Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M<sup>d</sup> de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.  
 Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.  
 S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

**PHOTOGRAPHIE HONORÉ**  
 Boulevard Sud, près la Mairie de Cahors  
 Premier prix, médaille d'argent, exposition de 1865



Se recommande par la beauté et le fini complet de ses épreuves; spécialité de Portraits-cartes.  
 En vente chez tous les principaux libraires, au magasin Soulié doreur, des vues photographiques, grande et petite dimension, de Cahors et ses environs.  
 Les prix varient de 1 fr. à 5 fr.

**A Vendre d'Occasion :**  
**UNE MACHINE A BATTRE LES GRAINS**  
 Et un Manège à deux leviers, système Pinet,  
 Le tout en état de service. — Les courroies, les poulies de rechange sont comprises dans la vente — 380 francs.  
 S'adresser pour traiter, à M. Labrunie, régisseur, à La Rivière, près Martel (Lot).